

J'avoue que si une régularisation complète n'est pas réalisable, cela ne nuit en rien au bien-fondé de l'argument du député, et à plus forte raison devons-nous pourvoir à toute régularisation qui serait réalisable.

Je tiens à dire à ce sujet que, comme chacun le sait, la Commission mixte internationale étudie cette question depuis deux ans. Je devrais peut-être dire quelques mots de ses travaux afin que l'on comprenne mieux le problème d'ordre technique que nous avons à résoudre.

Lorsque la Commission mixte internationale se voit confier par le Canada et les États-Unis l'étude d'un problème du genre de celui de la rivière Rouge, elle établit d'ordinaire son propre conseil d'ingénieurs en vue de l'examen du problème en cause. La commission mixte étant internationale, le conseil d'ingénieurs est également d'ordre international et composé des ingénieurs les plus complétents dont on puisse obtenir les services à cette fin des deux côtés de la frontière. Le conseil, une fois constitué, est la création de la Commission mixte internationale, laquelle est comptable à deux gouvernements et non à un seul. Bien que le conseil en question ait déjà présenté, sauf erreur, quatre rapports intérimaires à la Commission mixte internationale, nous ne pouvons, je crois, sans l'autorisation de la Commission elle-même et aussi des deux gouvernements en cause, utiliser ces rapports intérimaires aux fins de la présente discussion.

Deux conclusions, cependant, se dégagent nettement de l'exposé du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'abord, comme je l'ai déjà signalé, il est peut-être impossible de résoudre de façon définitive le problème qui se pose dans la vallée de la rivière Rouge à l'égard des inondations. En second lieu, — l'honorable député de Souris en a fait mention je crois dans sa propre déclaration, — les ouvrages déjà exécutés aux États-Unis, et dont il a été question, ne peuvent, à un degré appréciable, prévenir chez nous les effets des inondations aux moments de pointe. C'est là le témoignage dont l'honorable député a donné lecture.

D'où l'on peut conclure que l'envoi d'ingénieurs par avion en ce moment en vue d'étudier la situation serait un geste spectaculaire qui pourrait gagner les suffrages de personnes peu renseignées, mais qui n'aiderait aucunement à hâter la véritable solution du problème immédiat.

M. Ross (Souris): Ne vous occupez pas des votes. Occupez-vous de la population.

L'hon. M. Garson: Il me paraît juste, en ce moment, de dire quelques mots au sujet de cette personne que le député de Souris tient

[L'hon. M. Garson.]

pour un ami assez intime. Cette amitié, toutefois, ne l'a pas empêché de tenir à son endroit des propos très injustes et très peu dignes d'un ami. Il a tenté, en effet, de tenir l'un des membres de la commission responsable du retard que la commission technique a mis à présenter des rapports. Cette commission technique, groupe distinct, composé d'une autre classe de spécialistes, est responsable en l'occurrence de tout intervalle qu'on pourrait appeler retard. Je ne crois pas que ces gens se soient rendus coupables d'un retard. Si toutefois retard il y eut, la faute est imputable à la commission technique qui a été saisie de la question.

Les deux derniers députés qui ont pris la parole m'ont prié de ne pas m'arrêter à des détails d'ordre constitutionnel en répondant à leurs propositions. Ils estiment que le Gouvernement devrait nettement exposer son attitude au sujet du partage des frais et ainsi de suite. Quant à moi . . .

M. Ross (Souris): Je sais que le ministre tient à être juste. Je n'ai rien dit de tel dans mon discours.

M. Knowles: C'est moi qui ai dit cela.

L'hon. M. Garson: L'honorable représentant de Souris n'est pas le seul à prendre la parole à la Chambre. Je songe . . .

M. Ross (Souris): Le ministre parle des deux derniers députés.

L'hon. M. Garson: J'accepte la mise au point. Le représentant de Souris n'a pas parlé de cela. Peut-être y a-t-il seulement pensé. C'est de la télépathie, je suppose.

M. Ross (Souris): Le ministre n'est pas fumeux comme devin.

L'hon. M. Garson: Quoi qu'il en soit, les deux intéressés et je crois que ceci vise le représentant de Souris, semblent avoir oublié l'importante déclaration formulée par un personnage important, nul autre que le très honorable premier ministre (M. St-Laurent). Il répondait à une question du député de Winnipeg-Nord-Centre. Le 28 avril dernier, le premier ministre a affirmé, comme en font foi les *Débats* de cette date:

Les députés peuvent être assurés que le Gouvernement entend placer toutes les parties du pays sur le même pied. S'il survenait quelque part un désastre comme celui qui a frappé la vallée du Fraser, les gens de la région auraient droit d'être traités de la même façon que l'a été la population de cette partie du pays.

D'une façon générale, sans savoir quelles proportions prendra l'inondation, car il s'agit d'une situation changeante, l'inondation n'a certes pas atteint son maximum. Nous ne savons pas encore quels dégâts elle causera,